

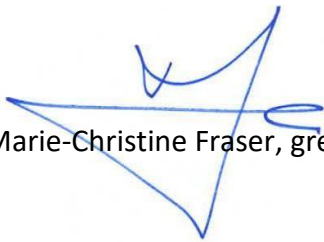
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-310

Prenez avis qu'à une séance extraordinaire tenue le 6 mai 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2020-310 décrétant une dépense de 1 539 500 \$ et un emprunt de 1 539 500 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie de la rue Mercier et de la rue Paul »

- Le règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 29 mai 2020.
- Ce règlement est entré en vigueur le 29 mai 2020 suite à l'approbation par le ministre.

Donné à Asbestos, Québec, le 19 novembre 2020.



Me Marie-Christine Fraser, greffière